

Rapport d'évaluation

Évaluation des programmes
Techniques administratives (410.12)
conduisant au diplôme d'études
collégiales (DEC)
et
Gestion financière informatisée (903.55)
conduisant à une attestation d'études
collégiales (AEC)

au Cégep de la Pocatière

Décembre 1997

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation des programmes *Techniques administratives (410.12)* et *Gestion financière informatisée (903.55)* conduisant respectivement au DEC et à l'AEC au Cégep de La Pocatière s'inscrit dans l'opération plus large d'évaluation des programmes de DEC et d'AEC des secteurs *Techniques administratives* et *Coopération* dans tous les établissements d'enseignement collégial qui donnaient un de ces programmes durant la période s'étendant de 1993 à 1996. L'évaluation du programme de DEC porte principalement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis l'année scolaire 1991-1992; mais elle aborde aussi la contribution de la formation générale propre à la réalisation des objectifs du programme.

La démarche d'évaluation de la Commission s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans les Guides spécifiques pour l'évaluation des programmes conduisant au DEC et à l'AEC dans les secteurs professionnels *Techniques administratives* et *Coopération*¹. Le Collège a transmis à la Commission, le 24 avril 1997, les rapports d'autoévaluation des programmes. Un comité de quatre membres, présidé par un commissaire, a analysé ces rapports et effectué une visite au Collège, les 27 et 28 mai 1997².

Les rencontres ont permis d'approfondir les principaux éléments de chacun des rapports d'autoévaluation par des échanges avec la Direction du Collège, le comité d'évaluation du programme, les professeurs et des élèves des deux programmes³.

Le présent rapport expose les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission au terme de ses travaux. Après une brève description de chacun des programmes évalués et quelques commentaires sur le processus d'autoévaluation, le document présente les résultats de l'évaluation des programmes de DEC et d'AEC selon les six critères retenus : la pertinence, la cohérence, la valeur des méthodes

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 51 p. et COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études. Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)*, Québec, Gouvernement du Québec, avril 1996, 54 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité regroupait M^{me} Rachel Bélanger, enseignante en Techniques administratives, Collège Mérici; M. Arthur Fortin, enseignant au Département d'Économie et d'Informatique, Collège d'Alma; M. Doria Tremblay, professeur à la Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval. M. Richard Simoneau, analyste à la Commission, agissait à titre de secrétaire du comité.
 3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

pédagogiques et l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité ainsi que la qualité de la gestion. La Commission formule des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect du programme.

Évaluation du programme *Techniques administratives* conduisant au DEC

Principales caractéristiques du programme

Le Cégep de La Pocatière accueillait 1145 élèves à l'enseignement ordinaire en 1995-96; plus des deux tiers de ceux-ci étaient inscrits dans des programmes du secteur technique.

Le programme de DEC en *Techniques administratives* est offert par le Collège depuis 1971-1972; il ne comporte qu'une seule option – *Finance* – ce, depuis les tout débuts. Durant les cinq dernières années, l'effectif du programme a eu tendance à augmenter, passant de 84 à 118 élèves. La clientèle provient presque totalement de la région environnante et arrive, en forte majorité, directement de l'école secondaire.

En 1995-1996, treize enseignants dispensaient les cours de la composante de formation spécifique du programme; six de ceux-ci avaient une spécialisation dans le domaine des techniques administratives et relevaient d'un département pluridisciplinaire responsable de l'offre de trois programmes techniques conduisant au DEC, dont celui-ci (les deux autres étant la bureautique et le génie industriel).

Depuis 1994-1995, le Centre d'études collégiales de Montmagny, rattaché au Collège, offre lui aussi le programme de DEC en *Techniques administratives*, avec l'option *Gestion*. On y compte quarante élèves et cinq enseignants en 1996-1997. Le rapport d'autoévaluation souligne que l'offre du programme de DEC à Montmagny est susceptible de poser éventuellement des problèmes, par exemple en ce qui regarde le placement des diplômés, puisqu'il s'ajoute à un certain nombre de programmes apparentés – dont *bureautique* – déjà existant sur le territoire de la Côte-du-Sud. Il souligne le besoin d'une réflexion sur les perspectives de développement de la formation en techniques administratives et des spécialités apparentées sur l'ensemble du territoire de la Côte-du-Sud.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège vient de se doter d'un comité institutionnel permanent d'évaluation des programmes; celui-ci regroupe un certain nombre de membres réguliers et, pour chacune de ses opérations, s'adjoit des représentants du domaine évalué. Dans ce cas-ci, le comité rassemblait dix-sept personnes – notamment, des élèves et des diplômés; des enseignants de la formation générale, des disciplines contributives et de la spécialité; des représentants des milieux du travail. Le comité institutionnel comptait en plus sur la collaboration d'un groupe de rétroaction, formé de six professeurs du département responsable du programme.

Le comité a eu recours à une importante documentation – des études spéciales, ou encore, des enquêtes réalisées dans les années passées. Le point de vue des élèves, par exemple, a été analysé de plusieurs façons : par un questionnaire sur la charge de travail; un atelier avec les élèves de troisième année sur les points forts et faibles des méthodes pédagogiques; une exploitation spéciale du questionnaire servant à l'évaluation régulière des enseignements et du sondage mené tous les trois ans auprès de l'ensemble des élèves du programme. Deux enquêtes auprès des employeurs de la région, une autre auprès des diplômés des années 1988 à 1992, ont aussi été utilisées par le comité.

Bref, la démarche a été planifiée et encadrée avec beaucoup de soin et l'autoévaluation a été étayée d'une manière exceptionnelle. Le rapport qui en résulte est riche en descriptions et en analyses; en même temps, il est concis, synthétique et débouche sur des orientations claires, porteuses d'avenir. Le Collège doit en être félicité.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs, le contenu du programme et le choix des options répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes de la société.

La pertinence du programme est très bonne. Le Collège et le Département y portent visiblement beaucoup d'attention. Périodiquement, les objectifs et les contenus de formation ont été revus et adaptés pour tenir compte des jugements exprimés par les diplômés, les entreprises, les milieux de stage. En plus, le programme respecte les orientations du plan de formation fondamentale adopté par le Collège.

Le programme comprend quatre axes de formation, que l'on a voulu en accord avec les besoins particuliers de la région : la gestion de la PME; la comptabilité financière avancée; les procédures, l'analyse des coûts et les prix de revient; le traitement de l'information financière informatisée. Un profil de sortie des diplômés a été défini, en deux volets : les concepts et méthodes à maîtriser pour chacun des quatre axes de formation; les attitudes personnelles et professionnelles et les habiletés intellectuelles à développer. Le profil s'inspire notamment du plan de formation fondamentale du Collège et de diverses études sur l'intégration à l'emploi des finissants du programme. Ses orientations sont transcrites dans les plans d'études depuis 1991.

Le taux de placement des diplômés du programme est très bon, variant entre 85 % et 95 %, sauf pour 1995-1996 où, après une période de six mois, il est de 73 %. Le Collège s'est doté en 1994 d'un plan d'intégration des finissants au marché du travail; diverses mesures y sont appliquées, dont la relance des diplômés, la diffusion d'une monographie du programme et d'un bottin des sortants à l'intention des employeurs. Le plus faible taux de placement observé la dernière année est peut-être non représentatif, et lié au laps de temps plus court retenu pour l'analyse. Néanmoins, le Collège devrait continuer d'être vigilant à ce propos, surtout maintenant que trois programmes de DEC en *Techniques administratives* sont offerts dans la région allant de Montmagny à Rivière-du-Loup. La Commission l'invite donc, comme cela est évoqué dans le rapport, à «amorcer une réflexion sur les perspectives de développement de la formation en techniques administratives et dans les spécialités apparentées sur l'ensemble du territoire de la Côte-du-sud», pour l'enseignement ordinaire et la formation aux adultes.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Le rapport d'autoévaluation souligne que le tableau sur les liens entre les cours et les objectifs du programme veut surtout identifier les objectifs qui sont abordés – substantiellement ou partiellement – sans prétendre qu'ils soient nécessairement atteints; l'analyse présentée a une bonne crédibilité. Un objectif ministériel («contribuer à des études de rentabilité de projets d'investissement») a été jugé comme concordant difficilement avec les axes de formation retenus et les besoins identifiés pour la région. Le Collège a aussi choisi de modifier le contenu de quelques cours du plan cadre pour les faire mieux correspondre avec les axes de formation; les ajouts apportés, relatifs au traitement de l'information financière informatisée et à l'analyse des coûts, et l'allongement de la durée prévue pour le stage grâce à la fusion de celui-ci avec le projet de fin d'études, contribuent à enrichir le programme.

Le contenu des cours de formation générale propre – surtout en français et philosophie – est bien conçu et tient compte des exigences du profil de sortie des diplômés. Le rapport signale toutefois l'existence de lacunes en anglais des affaires chez les diplômés du programme. Puisque les «besoins des élèves dépassent le cadre du cours d'anglais formation propre», la Commission invite le Collège à mettre à profit d'autres ressources du programme et du Collège pour faire en sorte que l'objectif de connaissance minimale de l'anglais soit atteint.

La séquence des activités d'apprentissage, agencée en tenant compte de chacun des quatre axes de formation du programme, est tout à fait adéquate. Le Collège y a inséré des préalables dits «absolus», et d'autres, «relatifs», permettant de répondre aux besoins des élèves dont le dossier scolaire est plus faible.

Les exigences propres aux diverses activités d'apprentissage sont correctes. Quelques légers changements ont été faits à la pondération prévue pour plusieurs cours, la plupart du temps afin de mettre plus d'accent sur les travaux en laboratoire. Les élèves ont estimé que la charge de travail personnel était claire et réaliste pour 85 % des cours, dont tous ceux du domaine de spécialisation. Pour deux cours ayant fait l'objet d'une appréciation moins positive, des rencontres de travail ont d'ores et déjà eu lieu et un plan de redressement à court terme a été arrêté. Dès l'automne prochain, le calendrier des travaux et examens remis aux élèves en début de session traitera de l'ensemble des cours, y compris ceux des disciplines contributives et de la formation générale; cela représente un exemple très concret d'approche programme.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Le rapport présente un tableau fort bien documenté des méthodes utilisées par les professeurs, en pourcentage du temps, aux différentes sessions et pour chaque axe de formation, avec l'explication des choix posés eu égard aux objectifs de formation et aux caractéristiques des élèves. Il existe beaucoup d'échanges et de concertation entre les enseignants sur la pédagogie; les méthodes appliquées par ceux-ci sont diversifiées et pertinentes. Les élèves soulignent particulièrement le souci qu'ont les enseignants de favoriser l'intégration des apprentissages; les simulations en classe à l'aide de documents administratifs, le cours de formation propre en français basé sur des scénarios de communication, sont aussi fort appréciés par eux. Une session de travail de groupe avec les finissants du programme a permis d'examiner, puis de formuler des recommandations relatives à l'amélioration des méthodes pédagogiques pour un certain nombre de cours; un plan de travail a d'ores et déjà été mis en oeuvre à cette fin.

Les mesures de suivi et d'aide aux élèves sont fort diversifiées et de bonne qualité, tant au plan institutionnel que départemental. En plus de différents centres d'aide, d'une session d'accueil et d'intégration, le Collège dispose, par exemple, d'un programme d'aide psycho-sociale s'adressant aux élèves en difficulté et d'un plan d'aide à la réussite scolaire. Le Département administre un grand nombre de mesures tout à fait valables : préparation d'un bulletin de mi-session; dépistage des élèves en difficulté par des professeurs assignés à cette fin; évaluation formative «systématisée»; règles particulières pour la participation et l'évaluation des travaux en équipe; examens de récupération dans quelques cours, notamment en mathématiques; rencontres régulières entre le coordonnateur du programme et les élèves représentants des trois niveaux pour faire le point sur le programme; sondage triennal sur la qualité de la formation et des services. Les élèves rejoints par le sondage de 1996 ont déclaré être satisfaits, à 80 % ou 85 %, du suivi exercé par les professeurs. La Commission apprécie le fait que le Département veuille, dans le futur, continuer de jouer un rôle proactif au chapitre de l'aide et du suivi des élèves.

La disponibilité des enseignants est très bonne; leur horaire de travail prend en compte celui des élèves et une période de huit à dix heures par semaine y est exclusivement réservée au suivi et à l'encadrement. La question de la disponibilité est évaluée régulièrement, au moyen d'un questionnaire d'appréciation pour chacun des cours, et du sondage triennal auprès de l'ensemble des élèves. En 1996, cinq groupes de répondants sur six ont dit être satisfaits, à plus de 80 %, de la disponibilité des enseignants, les élèves finissants du programme l'étant à presque 90 %. Le Département souligne qu'il entend revoir ses pratiques de manière à mieux concilier la disponibilité avec une culture de l'effort personnel et du sens des responsabilités chez les élèves.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Le corps enseignant, où l'on retrouve six professeurs en Techniques administratives et sept dans les diverses disciplines contributives, est diversifié en termes d'âge et d'expérience, et bien qualifié. Les conditions de travail sont exigeantes, chacun dispensant en moyenne six à sept cours par année. La procédure de répartition des tâches est judicieuse : elle tient compte des intérêts et de l'expertise de chacun, mais aussi de la nécessité d'une certaine alternance, et, le cas échéant, du nombre de nouvelles préparations de cours que l'on s'efforce de limiter à une par année.

Même s'il n'existe pas encore de politique au plan institutionnel, les pratiques d'évaluation mises en oeuvre par le Département, depuis maintenant plusieurs années, sont exemplaires. Ainsi, tous les cours d'une session du programme (celle de l'automne ou de l'hiver) sont l'objet, à chaque année, d'une appréciation de la part des élèves par la voie d'un questionnaire. À tous les trois ans, l'ensemble des inscrits font l'évaluation des points forts et faibles du programme; l'analyse de l'évolution de divers indices dans le temps permet au Département d'étayer son prochain plan triennal de travail. De plus, les plans d'études sont évalués par un comité de cinq enseignants à chaque session, avec rétroaction auprès des intéressés et de la Direction du Collège. Enfin, tout nouvel enseignant au Collège est soumis à un mécanisme de probation durant deux sessions, sous l'égide d'un comité institutionnel et départemental de trois personnes.

Des moyens relativement modestes sont consacrés au perfectionnement professoral. Le Département s'est doté d'un plan donnant la priorité au perfectionnement pédagogique et à l'actualisation

des connaissances; douze activités collectives ont été réalisées au titre de ce plan en six ans. Le rapport mentionne que les professeurs, traditionnellement, ont été très engagés dans la communauté régionale – notamment dans la formation aux adultes – et que la directive du Collège adoptée, il y a quelques années, et prohibant le double emploi, a constitué, dans les faits, «un frein au développement des ressources humaines». Un nouveau plan devant être bientôt adopté, la Commission *suggère* au Collège d'y favoriser le perfectionnement dans les nouvelles technologies d'information et de communication, pour que les enseignants puissent garder leurs connaissances à jour dans ledit domaine, de plus en plus important pour le programme.

Les ressources matérielles dévolues au programme sont généralement adéquates, quoique certains problèmes se posent. La bibliothèque du Collège est de grande qualité au plan de la gestion, des installations; mais les fonds disponibles pour l'achat de la documentation spécialisée sont minimaux. Le centre d'informatique pédagogique, où l'on a regroupé l'ensemble des ressources du Collège, a rencontré des problèmes temporaires durant sa rénovation en 1995-1996; deux nouveaux laboratoires y sont maintenant accessibles pour les cours du programme, mais, dit le rapport, la concurrence persiste, hors des heures de cours, pour l'accès aux appareils les plus performants. Selon le Collège, de nouveaux appareils seront achetés dans les deux prochaines années pour le centre informatique. Depuis plusieurs années, le Département souhaite être doté d'un «bureau informatisé» pour favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies de l'information et des communications, et il envisage d'adresser un document à la Direction du Collège sur l'implantation d'un tel laboratoire lors de la révision du programme de *Techniques administratives*.

L'efficacité du programme

Cinq sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments pour évaluer les objectifs d'apprentissage; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; la réalisation des objectifs du programme par les diplômés.

Le Collège n'applique aucune règle de sélection à l'entrée, à part les conditions définies par le Ministère. Pour une forte proportion des élèves, le programme du Collège représente un premier choix; la cote à l'entrée de ces derniers est supérieure à la moyenne pour le réseau au cours de la période évaluée. La Commission encourage le Collège, comme il entend le faire, à examiner les caractéristiques des nouveaux inscrits de manière à identifier et encadrer ceux dont le dossier scolaire est plus faible.

La politique d'évaluation des apprentissages est bien appliquée par le Département. Tel qu'on l'a déjà signalé, celui-ci dispose d'un comité d'appréciation des plans d'études auquel participent à tour de rôle les différents professeurs. Le point de vue des élèves sur l'application de la PIEA est régulièrement pris en compte, que ce soit par le biais de l'évaluation des enseignements ou des réunions de leurs représentants avec le responsable de la coordination du programme.

Les deux plans de cours – *Marketing; Comptabilité 2* – ainsi que les instruments d'évaluation et les corrigés examinés par la Commission ont été jugés entièrement satisfaisants sur l'essentiel – adéquation des contenus; congruence des instruments d'évaluation; qualité des standards.

Les taux de réussite des cours – en particulier ceux de la formation générale et de la spécialité – sont plus élevés que la moyenne observée pour le réseau; ils varient entre 80 % et 85 % le plus souvent. Le Collège invoque deux facteurs d'explication pour ce phénomène : le fait qu'il s'agisse d'un programme de premier choix pour des candidats au dossier scolaire assez fort; la qualité de l'encadrement et du suivi assurée aux élèves, ce à quoi agrée la Commission.

Le taux de diplomation des élèves est très bon. Entre 1980 à 1992, il a toujours été plus élevé que la moyenne pour le réseau, sauf à deux occasions. Au cours de la période visée par l'évaluation, ce taux est aussi supérieur à la moyenne deux ans sur trois : pour la cohorte A de 1992, par exemple, il est de 43 %, après trois ans, contre 17 % pour les collèges affiliés au SRAM. La Commission invite le Collège à se doter du système d'information prévu au titre de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes, de façon à mieux assurer la collecte et la diffusion des données sur le cheminement scolaire des élèves.

Le stage dispensé dans le cadre du programme est de grande qualité et permet d'attester de la maîtrise des objectifs du programme par les élèves. Il a commencé d'être offert dans les années 1970; sa durée a été allongée progressivement jusqu'à huit semaines. Il existe pour huit secteurs d'activités différents; la banque des lieux de stage, constituée à partir de critères précis, est devenue relativement riche. Les outils d'évaluation du stage ont été revus et améliorés de façon continue. La période de deux mois permet au stagiaire de s'adonner à des tâches d'une certaine ampleur; ces tâches peuvent, le cas échéant, être enrichies et prendre la forme de véritables mandats de travail, au sein de l'entreprise d'accueil, si l'élève démontre sa capacité et son intérêt pour la chose. Le Collège considère que tous ces éléments permettent de mieux apprécier le profil de sortie et les compétences de l'élève. La Commission souscrit tout à fait à ce jugement après avoir analysé la documentation sur le stage – plan d'organisation détaillé, critères et instruments d'évaluation –

fournie par le Collège. Le Collège s'occupe présentement de revoir les modalités d'évaluation du stage de façon à tenir compte de l'introduction prochaine de l'épreuve synthèse de programme; expérimentée une première fois cette année, celle-ci aura un rôle prépondérant dans l'évaluation du profil de sortie du diplômé. Le stage permettra éventuellement une évaluation directe de certains apprentissages jugés essentiels.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Un comité de la Commission des études travaille actuellement à redéfinir le rôle respectif des comités de programmes et des départements dans le Collège. La Direction dit envisager l'adoption d'un nouveau modèle de gestion, de type matriciel, où le principal département porteur du programme pourra exercer son leadership «dans le respect des compétences des disciplines contributives et de la formation générale». Plusieurs actions récentes montrent que le Département est relativement avancé dans l'approche programme : une épreuve synthèse a déjà été expérimentée; un calendrier des travaux et examens est envisagé pour l'ensemble du programme à l'automne 1997; les cours de formation générale propre sont bien conçus, etc. Le fort leadership du coordonnateur du programme et du directeur des études mérite d'être souligné; nul doute qu'il contribue beaucoup à la qualité du climat de gestion.

L'information transmise aux élèves sur le programme est variée. Puisqu'elle n'arrive pas toujours à destination selon les élèves, le Collège entend l'intensifier mais «sans se substituer à la responsabilité de l'élève».

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant au DEC en *Techniques administratives* au Cégep de La Pocatière. Ses forces sont évidentes pour l'ensemble des critères de l'évaluation. Certains éléments y sont d'une qualité exceptionnelle : les pratiques d'évaluation; les mesures d'aide et de suivi des élèves; l'organisation du stage; la gestion du programme en général. Le Collège doit en être félicité.

La Commission a formulé une suggestion relative au perfectionnement professoral dans les nouvelles technologies de l'information et des communications.

Évaluation du programme *Gestion financière informatisée* conduisant à l'AEC

Principales caractéristiques du programme

Le programme considéré a été offert quatre fois, depuis 1990-1991, par le Service de l'éducation des adultes du Cégep de La Pocatière, dont trois fois au sous-centre de Montmagny; le *Centre d'études collégiales de Montmagny*, unité administrative distincte de ce sous-centre, offre lui-même le DEC en *Techniques administratives* depuis trois ans.

La formation, de 51 unités – 1385 heures sur 52 semaines – a toujours été dispensée à temps complet, grâce à une commandite gouvernementale, notamment au titre du programme *Achats directs*.

Les enseignants de Techniques administratives du campus de La Pocatière ont participé étroitement à la mise en oeuvre du programme aux trois premières occasions; mais ce ne fut pas le cas pour la quatrième qui fait l'objet de cette évaluation.

L'équipe responsable de l'enseignement en 1995-1996 était de douze personnes, dont huit avaient un lien d'emploi avec le Service de l'éducation des adultes depuis quelques années. Un noyau de quatre personnes – comprenant deux professeurs à temps complet et deux à temps partiel, dont l'un agissait comme coordonnateur du programme – dispensait la plus grande partie des activités.

Les élèves étaient au nombre de dix-sept en 1995-1996. Ils provenaient de diverses localités de l'est et du centre du Québec. Leurs antécédents scolaires étaient variés; la plupart des élèves étaient des diplômés du secondaire, les autres ayant poursuivi des études post-secondaires.

Les perspectives de développement du programme sont très favorables selon le Collège; celui-ci est considéré comme prioritaire par les intervenants de la région. Le Collège souhaite renforcer la stabilité et les modalités d'encadrement de l'équipe-programme, et rétablir la «synergie avec le campus de La Pocatière tout en préservant la spécificité des modèles et de la clientèle de Montmagny».

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le rapport d'évaluation a été réalisé par la conseillère pédagogique et le coordonnateur du programme. Ceux-ci ont consulté les enseignants individuellement. Les élèves et les diplômés des cohortes précédentes ont été rejoints au moyen de questionnaires. La qualité de rédaction, la diversité et l'intérêt des questions abordées dans le rapport méritent d'être soulignés. Quelques données importantes y sont toutefois présentées de façon trop succincte, sans contexte ou perspective assez bien définis. Cela peut sans doute être expliqué par des contraintes de ressources et de temps. La Commission invite le Collège à faire profiter davantage son Service de l'éducation des adultes de l'expertise et des ressources appréciables dont il est doté aux fins de l'évaluation des programmes de l'enseignement ordinaire.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus lors de l'évaluation de ce programme, la Commission expose ses principales constatations et elle formule, le cas échéant, des suggestions et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail.

Le programme met l'accent sur la maîtrise de l'informatique comme outil de gestion. Le rapport définit avec clarté les besoins, les objectifs à poursuivre, l'ensemble de compétences spécifiques à acquérir.

La pertinence du programme ne fait pas de doute. Les organismes gouvernementaux responsables de la formation de la main-d'oeuvre, de concert avec les agents socio-économiques de la région et le Service de l'éducation des adultes du Collège, ont très bien analysé les besoins. Les professeurs ont pu, le cas échéant, enrichir la formation grâce à leur connaissance des milieux d'emploi et aux rétroactions venues des employeurs.

Pour dix-huit des vingt-quatre cours du programme, les élèves ont jugé unanimement la matière utile ou très utile. Un problème a été relevé en ce qui regarde la maîtrise minimale de l'anglais, jugée indispensable par tous les intéressés. La Commission *suggère* au Collège de se concerter avec les organismes commanditaires pour faciliter l'offre d'une formation en langue seconde aux élèves.

Le taux de placement des diplômés est bon; il est légèrement supérieur à 75 % pour les deux dernière cohortes, et relié, pour 70 % des élèves placés, à la formation reçue.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des activités d'apprentissage à la réalisation des objectifs du programme, l'articulation de la séquence des activités d'apprentissage ainsi que la charge de travail exigée des élèves.

Les objectifs spécifiques et les axes de formation du programme ont été très bien définis par le Collège à partir du libellé ministériel. Le tableau du rapport sur les liens entre ces objectifs et les contenus des cours est tout à fait convaincant. Les étudiants adultes, selon le Collège, cherchent d'ailleurs à comprendre dès le départ les relations existant entre les objectifs de chaque cours et les diverses compétences à acquérir. Un objectif local, concernant la formation à l'entrepreneurship, est fort bien traduit dans le contenu de différents cours. Néanmoins, la Commission invite le Collège, comme il l'envisage d'ailleurs, à bien définir le profil de sortie du programme, et à inscrire ses objectifs spécifiques dans les plans d'études, en lien avec les activités d'apprentissage.

Le programme comprend 24 cours, étalés sur 52 semaines dans le cadre de six sessions. La séquence est fort bien bâtie, pour chaque session et par axe de formation. Cela facilite la concertation entre les enseignants. Ceux-ci voient, au besoin, à reprendre dans leurs cours les éléments d'objectifs et de contenus qui s'avèrent avoir été moins bien maîtrisés dans d'autres cours; de fait, les préoccupations des étudiants adultes, surtout dans un programme à rythme intensif, concernent beaucoup l'intégration des contenus de formation. La préparation au stage est amorcée dès la troisième session, ce qui rend sa fonction synthèse plus manifeste. Les étudiants sont satisfaits quasi-unanimement de la séquence. Le programme comprend un cours très pertinent sur les techniques d'apprentissage, mais dont «la mise en marché auprès des étudiants est à améliorer».

La pondération officiellement prévue est respectée, à quelques détails près. Le rythme des activités est intensif et la charge de travail est lourde. Celle-ci est jugée normale par les étudiants, même si ceux-ci disent tous travailler cinq heures, ou plus, par jour en dehors des cours. Les professeurs ont établi le calendrier et les exigences de manière concertée, en visant le réalisme. Le Collège souhaite néanmoins favoriser une supervision plus étroite des pratiques professorales en matière d'exigences de travail personnel, pour s'assurer que les règles d'équité et de réalisme soient toujours bien respectées.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques sont d'une qualité satisfaisante. Elles ont été jugées «bonnes ou très bonnes» pour 21 cours sur 24 par plus 80 % des élèves. Comme le souligne le rapport, la majorité des enseignants possèdent une bonne formation spécialisée et une expertise du secteur privé, ce qui est une force; mais «le manque de formation en pédagogie ou andragogie de plusieurs a un impact sur la rigueur des méthodes». En plus, leur supervision est rendue plus difficile du fait qu'ils sont pigistes. Considérant cela, et comme le Collège l'envisage,

la Commission recommande au Collège de fournir un plus grand soutien aux enseignants dans le choix et l'application des méthodes pédagogiques.

Les services d'aide et de suivi dispensés aux étudiants étaient de qualité. Ceux-ci ont pu bénéficier d'un cours d'initiation aux techniques d'apprentissage. Il existait un climat d'entraide au sein du groupe. La conseillère pédagogique a exercé une présence significative auprès d'eux. Les professeurs se préoccupaient beaucoup de leur réussite; ils exerçaient au besoin un quasi-tutorat, adaptant l'encadrement aux besoins de différents sous-groupes de la même classe.

La disponibilité des enseignants était adéquate. Elle était très forte de la part des enseignants rencontrés lors de la visite. La majorité des enseignants, malgré leur statut de pigiste, consacraient du temps aux étudiants en dehors des heures de cours. Le Service de l'éducation des adultes entend

néanmoins demeurer vigilant et bien s'assurer de la disponibilité réelle de tous les enseignants engagés à la leçon.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Trois sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et les mesures mises en place pour favoriser le perfectionnement; les ressources matérielles et financières affectées au programme.

Une équipe de douze personnes était responsable de l'enseignement. Quatre de celles-ci, dont deux embauchées à temps plein, dispensaient les deux tiers des cours, ce qui, selon le Collège, favorisait «l'équilibre et la continuité dans les interventions». Les trois enseignants rencontrés lors de la visite sont visiblement bien qualifiés. La Commission n'a pas les données suffisantes pour évaluer la capacité des autres.

Les enseignants ont fait l'objet d'une évaluation par les élèves à la fin de la deuxième session et à la fin du programme.

Le rapport souligne que les «professeurs à l'éducation des adultes disposent de trop peu d'outils pour assumer pleinement et avec satisfaction leurs charges d'enseignement» Ainsi, ceux embauchés à la leçon ne sont pas, en principe, éligibles au perfectionnement selon la politique du Collège. La Commission *suggère* au Collège de prendre les moyens pour mesurer, et répondre aux besoins de perfectionnement des enseignants, que ce soit en pédagogie, en évaluation des apprentissages, ou dans les nouvelles technologies de l'information.

Les ressources matérielles ayant été affectées au programme – locaux, informatique, bibliothèque – sont de qualité. Les élèves ont dit en être satisfaits. Le Centre d'études collégiales de Montmagny est très bien outillé en micro-informatique (multimédia; internet; réseau local). Les professeurs à la leçon y auront leur propre bureau à compter de l'automne prochain.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; l'adéquation des modes et instruments d'évaluation pour évaluer les objectifs d'apprentissage et la réalisation des objectifs du programme; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation.

Les étudiants recrutés étaient motivés et avaient les ressources nécessaires pour réussir leurs études.

L'application de la PIEA a suscité des problèmes. Pour un des deux cours examinés, – *projet de fin d'études*, transformé en stage –, le rapport relève que les instruments d'évaluation «gagneraient à être plus précis» et davantage congruents avec les objectifs. Les milieux choisis pour le stage ne répondaient pas tous aux mêmes normes de qualité. Après examen de la documentation fournie par le Collège pour le cours, la Commission endosse ce jugement. Par contre, pour le second cours considéré par la Commission – *Comptabilité analytique de gestion* –, le plan de cours, les instruments d'évaluation et les corrigés examinés ont été jugés très satisfaisants. La Commission *suggère* de prendre des mesures permettant d'améliorer les instruments d'évaluation et de préciser les critères de sélection des lieux de stage.

Le taux de réussite de cours est bon, variant entre 88 % et 100 %; mais ce taux n'est calculé que pour les étudiants ayant suivi le programme jusqu'à la fin (onze sur dix-sept).

Compte tenu des caractéristiques du programme, le taux de diplomation dans la durée prévue – 60 % – est correct. Ce sont surtout des facteurs d'ordre personnel (maladie, grossesse, déménagement du conjoint, etc.) qui sont à l'origine de l'abandon des études.

La gestion du programme

Le dernier critère permet l'appréciation du partage des responsabilités, des communications internes et externes ainsi que de l'approche programme; il permet également d'apprécier les moyens utilisés pour informer les élèves du contenu et des exigences du programme.

Les deux personnes responsables de la coordination du programme (conseillère pédagogique et enseignant) ont bien assumé leur rôle. Mais des difficultés se sont posées à d'autres niveaux. L'application stricte par le Collège de la directive visant à contrer le double emploi a eu comme effet

de mettre fin à la collaboration entre l'équipe-programme et le Département de techniques administratives de La Pocatière, ce qui a eu comme conséquence d'isoler l'équipe en poste à Montmagny. La Commission *suggère* au Collège de rétablir, entre le sous-centre d'éducation aux adultes de Montmagny et les autres unités administratives concernées du Cégep de La Pocatière, des liens propres à assurer un encadrement plus adéquat des activités de formation.

Les étudiants ont déclaré être bien informés des objectifs du programme. Le Collège veut néanmoins, dans le futur, transmettre davantage d'information à ces derniers sur le profil de compétences et le logigramme des activités.

Conclusion

La Commission reconnaît la qualité de la mise en oeuvre du programme conduisant à l'AEC en *Gestion financière informatisée* au Cégep de La Pocatière. Ce programme a comme principales forces : la pertinence des orientations, la cohérence des objectifs et des activités, l'adéquation des ressources matérielles.

Sur certains points, le programme exige toutefois d'être amélioré et la Commission a formulé une recommandation concernant : – le soutien aux enseignants pour le choix et l'application des méthodes pédagogiques.

La Commission formule également des suggestions portant sur : la prise en charge des besoins de perfectionnement des enseignants; le recours à des mesures propres à améliorer les instruments d'évaluation des apprentissages et le choix des milieux de stage; l'affermissement des liens entre le sous-centre de Montmagny et les autres unités du Collège.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège exprime son accord avec la recommandation et la quasi-totalité des suggestions de la Commission. Il fait état des actions qu'il a déjà entreprises, ou entreprendra, pour donner suite à l'évaluation. Dans le cas du programme conduisant au DEC, le Département, notamment, a mis au point le calendrier des travaux et examens pour l'ensemble des cours du programme; les équipements du parc informatique ont été changés à l'été 1997; les modalités d'évaluation du stage ont été revues pour tenir compte de l'introduction de l'épreuve synthèse de programme; le Département adoptera prochainement un plan de formation et de perfectionnement sur les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC); le profil de sortie du programme sera arrimé avec le projet éducatif du Collège. Pour le programme conduisant à l'AEC, des activités de perfectionnement sur les NTIC ont d'ores et déjà eu lieu; de même, le Collège a tenu des réunions de travail avec l'équipe d'enseignants sur la rédaction des plans de cours et le choix des méthodes pédagogiques; enfin, des liens plus étroits ont été instaurés entre la Direction et le personnel du Département de techniques administratives de La Pocatière et les responsables de la coordination du programme au Centre d'études collégiales de Montmagny.

La Commission estime que les mesures ainsi amorcées devraient permettre de bonifier les deux programmes. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données à la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président